

GLOTRON 70 WG

Date de préparation 06-févr.-2012

Date de révision 06-févr.-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit HBT05
Nom du produit GLOTRON 70 WG
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée herbicide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas
BP 9
1 Rue des Frères Lumière
78373 PLAISIR
FRANCE
tel : +33 (0)1 30 81 73 00
fax : +33 (0)1 30 81 72 50

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 208 762 8322**

France : ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37
Toulouse : 05 61 77 74 47
<http://www.centres-antipoison.net/>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Symbole(s)	Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement
R-code(s)	Xn;R22 - N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

2.2 Éléments d'étiquetage



Symbole(s)
Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque
R22 - Nocif en cas d'ingestion
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité
S 2 - Conserver hors de la portée des enfants
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Metamitron	255-349-3	41394-05-2	70 - 80	Xn; R22 N; R50	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	donnée non disponible
sodium alkylnaphthalene sulphonate, formaldéhyde condensate	-	-	10 - 20	Xi;R6/38	-	donnée non disponible
Sodium alkylnaphthalene sulphonate blend		-	1 - 5	Xi;R41 Xi;R38	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
Ingestion	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise Ne PAS faire vomir.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse
Poudre sèche
dioxyde de carbone (CO2)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas respirer les poussières
Porter un équipement de protection respiratoire: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Éviter l'inhalation de la poussière

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Se laver les mains après manipulation

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Pas d'information disponible

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains gants de protection.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Pas d'information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Marron.
État physique	Solide Granulés à disperser dans l'eau.
Odeur	Pas d'information disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	Pas d'information disponible	
Point de fusion/point de congélation	Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible	
Point d'éclair	Pas d'information disponible	
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible	
Hydrosolubilité	Pas d'information disponible	
Solubilité	dispersible dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible	
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	
Propriétés explosives	Pas d'information disponible	

9.2 Autres informations

Teneur en COV	Pas d'information disponible
----------------------	------------------------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Les températures élevées, l'humidité et l'oxygène provoquent la décomposition avec apparition de gaz inflammables et toxiques.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants
Agents séquestrants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit****Toxicité aiguë****Effets locaux****Inhalation**

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Pas d'information disponible.

Ingestion

Pas d'information disponible.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Metamitron 41394-05-2	1447 mg/kg	>4000 mg/kg	130-160 mg/m ³ (4 hr)

Corrosivité

Pas d'information disponible.

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Toxicité à dose répétée

Pas d'information disponible.

Effets cancérogènes

Pas d'information disponible.

Effets mutagènes

Pas d'information disponible.

Reproductive Effects

Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 4.5 mg/L

EC50/48h/Daphnia = > 46.7 mg/L

CL50/poisson/96 h = > 67.3 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Metamitron	0.83

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Metamitron)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

IMDG/IMO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Metamitron)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

IATA/ICAO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s. (Metamitron)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	A158, A179, A97

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE :	Rubrique 1172
Homologation n° :	2090025
Délai de re-rentree :	<p>Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation - Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement	

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	-
AICS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
 EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
 PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
 ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
 IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques
 KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A chemical safety assessment has not been carried out.

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Date de révision 06-févr.-2012

Révision non applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité